



Démission réduction préavis refusé

Par **propzi94**, le **30/09/2009** à **11:43**

bonjour,rnrnrnrnJe viens ici car j'ai démissionné de mon ancienne boîte fin août.rnJ'ai voulu réduire mon préavis à 1 mois au lieu de 3 mois.rnIls ne l'ont pas accepté. J'ai fait ça pour créer ma propre société et le client que j'ai trouvé voulait que je commence au bout d'un mois.rnrnrnrnrnEt maintenant, mon ancienne boîte m'envoie des courriers en disant qu'ils allaient m'assigner en justice (prud'hommes?).rnrnrnIls ne veulent pas me filer mon solde tout compte et donc je suis encore chez eux jusqu'à fin octobre. Ils continuent même à me payer alors que j'ai déjà créé ma société et que je travaille à mon compte.rnrnrnrnrnJe voulais savoir ce que je risquais au pire aux prud'hommes? rnJ'ai oublié, je suis sous la convention syntec.rnrnrnrnrnAussi, ils m'ont envoyé une lettre quand j'étais déjà parti pour me dire que je devrais être là le jour où j'ai mentionné mon départ (pas logique). De plus, ils avaient mentionné dans la première lettre que si j'étais pas là le 1er septembre, alors cela serait considéré comme un abandon de poste.rnrnrnrnrnMais si c'était vraiment le cas, alors ils auraient dû me licencier non?rnDans ce cas là, pourquoi ils continuent à me payer? C'est pas logique non?rnrnJ'aimerais savoir pourquoi ils font ça!! Sachant, qu'un ami conseiller m'a dit qu'ils étaient même pas sur de gagner. En effet, les SSII ne sont pas forcément bien vues aux prud'hommes à cause de leurs pratiques parfois très douteuses.rnrnrnrnrnMerci d'avance pour vos conseils et vos retours.rnrnrnrnrnBonne journée.

Par **gimli**, le **10/10/2009** à **02:22**

bonsoirrnrvous avez démissionné de quelle manière?rnrnquand est la fin du préavis?rnndevant les prud'hommes vous risquez de devoir payer les 2 mois de préavis que vous n'avez pas faitsrnen espérant que vous avez formalisé votre démission par un écrit rnrnj'espère que vous n'avez pas dépensé ce qu'ils vous versent en trop : il faudra le rendre

ainsi que les 2 mois nça peut faire lourdnrnrnécrivez-leur pour avoir votre reçu de solde de tout compternrnaviez vous le reste? attestation assedic et certificat de travail?nrnrnrne signez pas ce reçu sinon vous n'aurez plus que 6 mois pour contester les sommes consignées dessusnrnrnrnallez voir un conseiller juridique

Par **propzi94**, le **12/10/2009** à **09:23**

Bonjour, rnrnTout d'abord merci pour votre réponse. rnrnJ'ai démissionné en envoyant une lettre recommandé avec un accusé de réception. rnrnNormalement, comme le préavis était de 3 mois ils aurait du se finir fin octobre et dans ma lettre je mentionnais que je quitterai la société fin août. rnrnNon je ne dépense pas ce qu'il me donne, je les mets de coté. rnrnDe plus, pour montrer ma bonne foie, j'ai renvoyé un cheque de la valeur du salaire versé pour dire que je ne l'accepte pas n'ayant pas travailler ce mois-ci. Ils ne l'ont bien évidemment pas encaissé mais ce sera toujours une preuve au cas ou il y ait prud'hommes. rnrnJe leur ai aussi mentionné que j'aimerais avoir mon solde de tout compte mais je ne l'aurais pas avant fin octobre, pareil pour les attestations. rnrnPour ce qui est des prud'hommes, je ne comprends pas pourquoi je devrais leur rendre leur salaire + les deux mois que je n'ai pas fait. En effet, la convention stipule bien que je dois juste les deux mois que je n'ai pas fait pas de rembourser ce qu'ils m'ont versé, c'est pas logique dans le sens où s'ils veulent me payer parce que c'est dans le contrat (ils font durer le contrat jusqu'à la fin) alors ils ne peuvent le réclamer. rnrnCe n'est pas comme si c'était une erreur de leur part, c'est une volonté de me payer jusqu'au bout pour faire preuve de bonne foie devant les prud'hommes! rnrnrnrnBref, de tout façon, je suis préparé à toutes les situations, et je ne dépense pas les salaires qu'ils me donnent, de plus, si je passe devant les prud'hommes, ce sera pas avant au moins un an voire deux, j'aurais eu le temps de mettre de coté. Et de plus, c'est même pas sur qu'ils gagnent...